

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°44-2026**

**Date de convocation :**  
03/04/2026

**Nombre de conseillers  
en exercices : 11**

**Nombre de conseillers  
qui ont délibéré : 11**

**Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Objet :**  
Subvention 2026  
ADAC

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. SINOQUET Régis, Maire, M. CLÉRÉ Denis, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme MÉTAIS Christine, 2<sup>ème</sup> adjointe, Mme SINOQUET Valérie, Mme DENEL Carole, M. DENAUX Guillaume, M. BULARD Benoît, M. LEGRIS Cyril, Mme SARA Aline, Mme ISRAËL Mélanie et M. ROSSET Maxence.

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

### SUBVENTION AMITIÉS DÉVOUEMENTS AUX ANCIENS COMBATTANTS (ADAC) 2026

VU la demande de subvention de 200,00€ émanant de Monsieur DENAUX Guillaume, Trésorier de l'Association « Amitiés Dévouements Aux Combattants (ADAC) ;

**Considérant** que Monsieur DENAUX Guillaume, Trésorier de l'ADAC est invité à quitter la salle du conseil pendant le débat et le vote de la demande de subvention ;

Monsieur le Maire présente la comptabilité saine de l'année 2025 de l'association « Amitiés Dévouement Aux Combattants » (ADAC) ainsi que les actions évoquées pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose une subvention de 200,00€.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

**10 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 200,00€ à L'ADAC ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**

